

En un clic,
payez votre
TVM par




sur l'application
OTR TVM
Disponible sur Google Play




FÉDÉRER POUR BÂTIR
www.otr.tg



canal D

Une action de développement par la communication

Hebdomadaire d'Informations et de Communication (11ème année) N°185 du 11 Avril 2024 **PRIX 250F**

Nouvelle constitution

Sur un air de division !

- Les députés en campagne d'explication
- Le NET se dissocie
- L'opposition extraparlamentaire veut marcher

P.3



ELECTIONS

P.2

Une nouvelle
date fixée



MEDIA

P.4

Le doyen
Apollinaire
Mewenemesse
enfin libre



UNIVERSITÉ DE LOMÉ

P.5

L'interdiction de
la grève par Prof
Adama Kpodar
passe mal



Gros danger en ville

L'immeuble de l'ancien siège
de la LONATO fait peur !

P.4



Elections :

Une nouvelle date fixée

Initialement prévues pour le 20 avril 2024, les élections législatives et régionales se tiendront finalement le 29 avril prochain. L'information a été portée à l'attention de l'opinion publique dans le communiqué du conseil des ministres du mardi 09 avril 2024.

La décision de reporter les élections visait à garantir des conditions optimales pour le déroulement du processus électoral, en prenant en compte divers facteurs logistiques et organisationnels avec en toile de fond, la révision constitutionnelle qui fait couler toujours couler beaucoup d'encre et de salive.

Rappelons que le gou-

vernement avait décidé du report des élections à quelques heures de l'ouverture de la campagne électorale le 03 avril dernier.

Ce report est consécutif à une rencontre entre le bureau de l'Assemblée nationale, et le Chef de l'État à la suite de laquelle ce dernier a encouragé les députés à rester à l'écoute de tous les acteurs concernés



en vue de tenir compte de toutes les contributions tentant à enrichir la mouture de la nou-

velle constitution proposée.

Selon donc le nouveau chronogramme, la campagne

électorale débutera le samedi 13 avril 2024 à minuit et se clôturera le 27 avril à 23h59, offrant ainsi aux différents acteurs politiques une période déterminée pour présenter leurs programmes et convaincre les électeurs.

Par ailleurs, le vote anticipé des forces de l'ordre est prévu pour le vendredi 26 avril 2024, permettant ainsi à ce segment de la population de participer au scrutin avant la date officielle.

CD

Réforme Constitutionnelle au Togo :

Les leaders du Grand Lomé informés sur le régime parlementaire

Dans un climat politique tendu suite à l'adoption controversée de la nouvelle constitution togolaise fin mars, les députés togolais ont lancé lundi une « tournée d'information et d'écoute des populations ». Cette initiative vise à apaiser les tensions et à clarifier les enjeux entourant cette réforme constitutionnelle, qui propose le passage d'un régime présidentiel à un régime parlementaire.

La réforme constitutionnelle depuis son adoption au parlement suscite des réactions mitigées au sein de la population togolaise. Alors que le gouvernement et une majeure partie des députés soutiennent cette évolution comme un moyen de renforcer la stabilité politique et de

ainsi que des associations de diverses composantes sociales. L'objectif était double : informer les citoyens sur les tenants et aboutissants de la réforme constitutionnelle et recueillir leurs avis et préoccupations.

Éclairage sur les régimes politiques



Les leaders

favoriser le développement à long terme, l'opposition et la société civile la perçoivent comme un « coup d'État constitutionnel » destiné à prolonger le pouvoir en place.

Écoute et dialogue

Dans le cadre de cette tournée, une délégation de 08 députés de l'Assemblée nationale togolaise avec à sa tête l'Honorable Ibrahim Mémounatou a rencontré une large palette d'acteurs locaux, notamment les secrétaires généraux de préfectures, les maires, les représentants des partis politiques, les chefs traditionnels,

Lors de ces consultations, l'honorable Mémounatou Ibrahim, 2ème vice-présidente de l'Assemblée Nationale et chef de la délégation parlementaire du Grand Lomé, a insisté sur l'importance cruciale de ces échanges. Elle a souligné que ces rencontres étaient essentielles pour garantir une compréhension claire et partagée des nouvelles dispositions constitutionnelles proposées. Mme Ibrahim a également mis en avant les avantages du régime parlementaire adopté, en mettant particulièrement l'accent sur la stabilité et la responsabilité accrue des acteurs poli-



La délégation de l'AN

tiques devant le Parlement. Selon elle, ce nouveau système offrirait une plateforme propice à une gouvernance transparente et efficace, dans laquelle les décisions seraient prises de manière collégiale, favorisant ainsi une meilleure représentation des intérêts des citoyens. En mettant en avant ces aspects positifs du régime parlementaire, Mme Ibrahim a cherché à rassurer les citoyens quant à la pertinence et à la légitimité de la réforme constitutionnelle proposée. Elle a souligné que ce changement institutionnel était une opportunité pour le Togo de renforcer sa démocratie et de répondre aux aspirations de la population en matière de stabilité politique et de développement durable.

Un exposé détaillé sur les différents régimes politiques a été présenté par le Professeur Kpodar Adama, président de l'Université de Lomé. Celui-ci a mis en lumière les caractéristiques du régime parlementaire, soulignant notamment son potentiel à garantir une gouvernance transparente et efficace, ainsi que sa propension à favoriser la responsabi-

lité des acteurs politiques.

« La manière d'organiser les pouvoirs et de les distribuer va entraîner plusieurs régimes à savoir : le régime présidentiel, le régime semi-présidentiel, semi-parlementaire, et le régime parlementaire (...) Ce der-



Les leaders

nier est celui opéré par l'actuelle représentation nationale et c'est d'ailleurs ce qui nous rassemble ici ce jour ; un régime politique où l'exécutif et le législatif disposent en ce qui chacun des moyens d'agir, et qui appelle à une cohésion et à la collaboration. Il s'agit d'un système dans lequel le chef de l'Etat n'est plus élu au suffrage universel par le peuple, mais au suffrage indirect à travers les élus du peuple, avec un premier ministre issu de la majorité parlementaire », a indiqué dans son exposé le Professeur Kpodar Adama, président de l'univer-

sité de Lomé,

Dialogue constructif et perspectives

Les échanges ont été riches et constructifs, offrant aux citoyens présents aux échanges, une meilleure compréhension des enjeux liés à la réforme constitutionnelle. Les députés ont souligné l'importance de ces discussions pour assurer une appropriation collective du processus de révision constitutionnelle. Ils ont également exprimé leur volonté de continuer à dialoguer avec la population pour garan-

tir une transition démocratique et stable.

Malgré les tensions et les divergences d'opinions, cette démarche d'écoute et de dialogue initiée par les députés témoigne d'une volonté de promouvoir une transition démocratique inclusive au Togo. En impliquant activement les citoyens dans le processus de réforme constitutionnelle, les autorités espèrent construire un consensus et renforcer la légitimité de cette évolution politique majeure.

Adjogla Tim

Pour vos annonces et reportages, contactez les numéros suivants : (00228) 91 42 55 00 / 98 67 08 37.

Nouvelle constitution :

Sur un air de division !

La question de la nouvelle constitution votée par les députés le 25 mars dernier continue de cristalliser le débat dans l'opinion publique togolaise. Pour décrire l'atmosphère, le chef de l'Etat a demandé que de larges consultations soient faites par les députés pour toucher les populations à la base ; des consultations auxquelles le Nouvel Engagement Togolais, présent à l'Assemblée nationale, refuse de participer. Dans la foulée l'opposition a annoncé des marches pour les 11, 12 et 13 avril afin de dénoncer le nouveau texte. Un cocktail qui met en lumière les divisions engendrées par le projet de nouvelle constitution.



La 2ème vice pdte de l'AN, Mémounatou Ibrahim



Le député Innocent Kagbara Pdt du PDP

Comme des taureaux dans l'arène !

Depuis le 08 avril, les députés togolais ont pris d'assaut monts et vallées afin d'expliquer et de sensibiliser les chefs traditionnels et groupes organisés sur la procédure ayant conduit à l'adoption de la nouvelle constitution et sur les tenants et les aboutissants du régime parlementaire qui semble être la panacée selon les députés pour en finir les crises politi-

ques répétitives au Togo et amorcer le développement économique tant attendu par les populations togolaises.

Dans le grand Lomé à titre d'exemple, les parlementaires ont notamment rencontré les leaders communautaires du Grand Lomé, incluant les préfetures du Golfe et d'Agoè-Nyivé. Le professeur Adama Mawulé Kpodar, président de l'Université de Lomé, a animé des séances d'information et d'échange sur les spécificités du régime parlementaire. Il a mis en lumière les avantages de ce système, soulignant son ancrage dans la légitimité populaire et sa propension à favoriser la collaboration et la cohésion au sein de l'appareil gouvernemental.

Selon le Pr Kpodar, le régime parlementaire offre une perspective d'efficience gouvernementale en incitant les ministres à produire des résultats concrets, sous peine de révocation. Cette approche, axée sur la responsabilité et l'obligation de résultats, constitue un levier majeur pour une gouvernance transparente et efficace.

A l'annonce de ces tournées d'informations et d'écoutes, nombre de voix se sont élevées pour dénoncer le temps très court réservé aux différentes rencontres. L'autre grief est celui des groupes organisés qui selon les pourfendeurs du régime de Lomé ne sont pas nommément connus et n'englobe pas toutes les couches socioprofessionnelles du pays.

Le NET se désolidarise

Gerry Taama, le leader

exhorte le président de la République à abandonner cette nouvelle constitution qui selon lui est « impopulaire, inopportune et non indispensable ».

Battre le pavé, le choix de l'opposition extra parlementaire

Comme si cela ne suffisait pas, certains parti politiques et des organisations de la société civile ont projeté arpente certaines rues de Lomé la capitale togolaise du 11 au 13 avril



Gerry Taama Pdt du Net

du Nouvel Engagement Togolais (NET) tente de sauver la face après la vague de critiques et de diatribes dont il a été victime pour avoir trompé l'opinion et d'avoir voté pour l'adoption de la nouvelle Constitution. Dans un communiqué rendu public, le député des réseaux sociaux n'a pas jugé

2024 pour dénoncer ce processus qui selon eux est vicié sur toute la ligne.

Il s'agit du mouvement « Touche Pas à ma Constitution », regroupant d'autres acteurs de la vie sociopolitique togolaise notamment la DMK, la DMP, le parti ADDI, les Démocrates, le Parti des Togolais,



utile de s'associer à la tournée des députés. Le parti a dénoncé les procédures qui ont conduit à l'organisation de cette tournée. « Le président national du Nouvel Engagement Togolais, président du groupe parlementaire NET- PDP a aussitôt pris des dispositions pour informer le bureau de l'Assemblée nationale de son opposition à la procédure cavalière adoptée, ainsi que le refus des députés du NET de participer dans ces conditions à la tournée », lit-on dans le communiqué. Dans la suite, Gerry Taama qui affirme que les sondages effectués par le NET auprès des populations togolaises sont unanimes,

le CAR transition, UDS-Togo et Ouro-Djikpa Tchatikpi. A ce mouvement s'ajoute les FDR, l'ANC, le PSR et le Front Citoyen Togo Debout.

Dans une note adressée aux organisateurs, le ministre de l'Administration territoriale, le Colonel Hodabalo Awaté, a invoqué le non-respect de la loi sur les manifestations publiques. Parmi les motifs évoqués, il y a le non-respect du délai de préavis de 5 jours ouvrables avant la tenue de la manifestation, ainsi que le non-respect du parcours habituel des manifestations, qui ne doivent pas emprunter les voies nationales bitumées et les marchés.

Comme une réponse du berger à la bergère, adressée au ministre Awaté Hodabalo, l'opposition conteste vivement cette interdiction et compte maintenir leur initiative de manifester contre le changement de constitution au Togo.

Dans leur lettre de réponse au ministre de l'administration territoriale, les membres de l'opposition ont exprimé plusieurs objections. Ils ont d'abord souligné que, selon la loi sur les manifestations publiques, l'autorité compétente devrait d'abord proposer des modifications éventuelles à apporter par les organisateurs avant de décider de l'interdiction pure et simple de la manifestation, ce qui n'a pas été fait dans ce cas.

En ce qui concerne les prétendus manquements aux délais, l'opposition a contesté le décompte des jours avancé par le ministère, affirmant que même en admettant que le délai soit dépassé pour le 11 avril, les manifestations sont également prévues pour les 12 et 13 avril, pour lesquelles aucune objection ne pourrait être soulevée.

Enfin, sur la question de l'itinéraire, l'opposition a regretté l'absence de concertation de la part des autorités, préférant une approche d'interdiction globale qui, selon eux, témoigne de l'hostilité du gouvernement envers les manifestations de l'opposition.

Malgré cette interdiction, l'opposition a maintenu ses manifestations, proposant un nouvel itinéraire qui démarra du Rond-point Bè Gakpoto pour se terminer à l'Église des Assemblées de Dieu, via le Boulevard Malfakassa. Une situation à laquelle le gouvernement a opposé une fin de non-recevoir dans un communiqué datant de mardi soir et avertissant les auteurs de la marche de sanctions en rapport avec les lois togolaises.

Ce ping-pong entre le gouvernement togolais et une partie de l'opposition togolaise prouve à suffisance que le projet de réforme constitutionnelle est loin de faire l'unanimité. Le chef de l'Etat est donc interpellé à privilégier l'intérêt du peuple togolais dans un contexte tendu source de moment crisogène.

Francis P.

canal D

Récépissé N° 0469/21/01/13
 Edité par CANAL D GROUP
 RCCM N°TG-LOM 2016 B 1587
 02BP 20370 Lomé 02 Togo
 Tél : 00228 91 42 55 00 / 98 67 08 37

Email : journalcanal.d@gmail.com
 Casier maison de la presse : N°19
 Siège : Agoè Démakpoè, Von face à la microfinance COCEC ; en face de l'EPL SALOMON

Directeur de Publication
 Jean Legrand POLORIGNI

Rédaction
 Francis Parreira
 Jean Legrand
 Timothée Adjogla
 Yvette Sossou

Infographie : Impact Communication
 Imprimerie : Direct Print

Media :

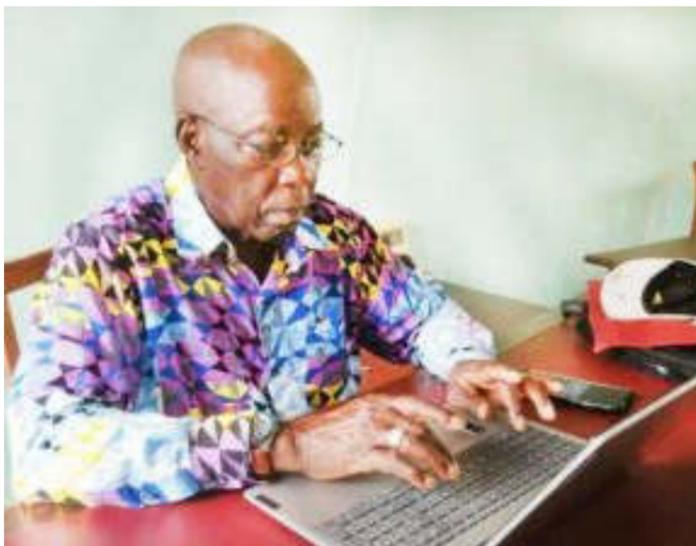
Le doyen Apollinaire Mewenemesse enfin libre

C'est désormais chose faite, le journaliste et directeur de publication de l'hebdomadaire «La Dépêche», Apollinaire Mewenemesse, est enfin libre. Sa libération est intervenue mardi 9 avril 2024 dans la soirée. Il a ensuite été placé sous contrôle judiciaire après avoir été confronté à une série d'accusations, dont celle d'offense au chef de l'État et de diffusion de fausses nouvelles.

Sa libération intervient après une convocation à la Brigade de recherche et d'investigation (BRI) de la police nationale le 26 mars, où il a été placé en garde à vue pendant deux nuits avant d'être présenté au procureur de la République. Les charges retenues contre lui incluent également des accusations de faux et usage

de faux, ainsi que de diffamation envers les autorités et les tribunaux.

La controverse a éclaté à la suite de la publication d'un article d'Apollinaire Mewenemesse intitulé «l'assassinat crapuleux du colonel Madjoulba, et si le Général Félix Kadangha Abalo était le capitaine Dreyfus du Togo ?»,



paru dans le numéro du 28 février. Cette publication a conduit la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Commu-

nication (HAAC) à suspendre le journaliste pour une période de trois mois.

Juste après la décision de sa mise en liberté provisoire, son avocat a exprimé toute sa gratitude au parquet.

« M. Apollinaire Mewenemesse mis en liberté sous contrôle judiciaire. Le doyen des juges d'instruction a fait droit à notre demande à ce sujet, Gratitude au parquet et à tous ce qui ont contribué à maintenir cette flamme de la liberté d'expression et d'informer » a écrit Me Darius Atsoo.

TDA

Gros danger en ville :

L'immeuble de l'ancien siège de la LONATO fait peur !

Dans les méandres de la capitale togolaise, Lomé, se dresse un édifice imposant : l'ancien siège de la Loterie Nationale Togolaise (LONATO). Pourtant, derrière sa façade imposante, la peur terrorise les populations environnantes ainsi que les passants qui se demandent si l'édifice ne s'écroulera pas sur eux sans avertir.

Un bâtiment menaçant

Le bâtiment de la LONATO, un imposant édifice rivalisant avec les structures emblématiques de la ville, est au cœur de la tourmente. Initialement perçu comme un joyau architectural, il est aujourd'hui entaché par des allégations de défaut de construction. Des rumeurs inquiétantes évoquent même un risque d'effondrement imminent, suscitant la peur et l'incertitude parmi la population riveraine.

Dépêche » dans sa parution N°1147 du 24 Mai 2023, ces révélations troublantes trouvent leur origine dans des irrégularités lors de la phase de construction. Malgré une réception officielle de l'ouvrage, des anomalies structurelles ont été découvertes, soulevant des questions sur la qualité du travail effectué. Une contre-expertise a été ordonnée pour faire la lumière sur ces allégations, révélant ainsi l'ampleur du désastre.



Les coulisses d'un scandale

Selon le confrère « La

Responsabilités

Face à ce scandale, la quête des responsabilités

est lancée. Alors que des accusations fusent, les vérita-

bles coupables sont pour le moment inconnus. Dans ce climat de doute et d'incertitude, des voix s'élèvent pour réclamer une action ferme. Les Togolais attendent des mesures concrètes de la part du gouvernement pour rétablir l'intégrité et la transparence dans la gestion des affaires publiques.

comme un dénonciateur inconfortable. Pourtant, sa tâche est délicate : démêler les fils d'une affaire complexe, tout en maintenant l'intégrité de son institution.

Dans ce contexte, la vérité sur les défauts de construction à la LONATO reste à découvrir, mais une chose est claire : l'impunité ne peut plus être tolérée. Mais au-delà de tout ça, qu'en sera-t-il de l'immeuble ? Sera-t-il démoli ? Et dans quel délai ? La sécurité des riverains est une priorité. Pour le moment, le Wait-and-see s'impose.

Les défis du nouveau directeur

Au cœur de cette tourmente se trouve le nouveau directeur général de la LONATO, M. Barcola. Accusé d'avoir ouvert le dossier, il fait face à des critiques acerbes de la part de ceux qui le voient

La rédaction

Dépôt des états financiers sur le GUEDEF :

Délai prorogé pour les entreprises individuelles

Dans le cadre de la transition vers le dépôt électronique des états financiers sur la plateforme du Guichet Unique de Dépôt des États Financiers (GUEDEF), l'Office Togolais des Recettes (OTR) annonce une extension exceptionnelle du délai de dépôt pour les entreprises individuelles.

Initialement prévue pour le 31 mars 2024, la date limite est désormais reportée au 22 avril 2024, soit une prorogation de 21 jours. Cette mesure vise à permettre à toutes les entités concernées de se familiariser avec l'outil digital nouvellement développé.

Il est important de noter que cette prolongation entraînera la suspension des pénalités de retard relatives aux dépôts durant la période prolongée. Cependant, les pénalités de déclaration et de paiement des impôts demeurent applicables selon les échéances initiales.

Afin de faciliter le

processus, les contribuables et opérateurs économiques sont invités à créer un compte administrateur pour leur entité via le lien <https://gudef.otr.tg> disponible sur le site de l'OTR, et à procéder au dépôt de leurs états financiers sur la plateforme GUEDEF.

Le Commissaire Général de l'OTR, Philippe Kokou B. TCHODIE, exprime sa gratitude envers tous les contribuables et partenaires pour leur coopération et sollicite leur aimable compréhension dans cette transition importante pour la modernisation des procédures fiscales.

Timothée AD



Université de Lomé :

L'interdiction de la grève par Prof Adama Kpodar passe mal

Depuis le 16 septembre 2022, les membres du Personnel Administratif, Technique et de Service (PATS) des Universités Publiques du Togo (UPT) expriment leur mécontentement face au non-respect des mesures annoncées par le Chef de l'État pour atténuer les difficultés financières des fonctionnaires et agents de l'État. Malgré les engagements pris, le PATS n'a bénéficié que de la gratification du reliquat de l'avance sur salaire, laissant les autres mesures en suspens depuis plus de 18 mois.

Les multiples démarches entreprises par les représentants syndicaux du PATS pour trouver des réponses auprès des autorités universitaires sont restées vaines, laissant planer un doute sur la gestion de ce dossier. Dans leur déclara-



Prof Adama Kpodar, Pdt de l'UL

ration, les responsables syndicaux dénoncent ce mutisme et prévoient des actions pour faire entendre leurs revendications légitimes.

Au rang de ces actions, les membres du PATS prévoient de porter des tenues noires ou des t-shirts noirs avec un bandeau ou foulard noir attaché à la tête ou au bras du 22 au 24 avril 2024, suivi d'une cessation d'un jour de travail le 25 avril 2024 dans toutes les UPT. De plus, des arrêts de travail de deux jours sont programmés les 29 et 30 avril 2024, suivis de trois jours supplémentaires les 02, 03 et 06 mai 2024.

Cependant, au lieu de

répondre aux revendications légitimes de ses agents, le président de l'Université de Lomé, Professeur Adama Kpodar, à travers son communiqué a été perçu par ces derniers comme menaçant et intimidant. Prof Kpodar a annoncé des sanctions disciplinaires et pénales ainsi que des retenues sur salaire pour ceux qui participeraient aux mouvements de grève, invoquant la loi n° 2013-002 du 21 janvier 2013, portant statut général de la fonction publique togolaise.

Cette réaction jugée autoritaire et injuste par les grévistes suscite l'indignation au sein du personnel de l'Université de Lomé. Les travailleurs

se sentent trahis par l'attitude de leur président, qui semble selon eux privilégier la répression plutôt que le dialogue et la résolution pacifique des conflits.

Face à cette situation, les agents de l'Université de Lomé appellent à une prise de conscience de la part des autorités universitaires et du gouvernement. Ils demandent que justice soit rendue et que les mesures annoncées en faveur du PATS soient enfin appliquées. Ils réaffirment également leur droit à exprimer leurs revendications légitimes et exigent le respect de leur liberté syndicale.

Shal Mea



OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

Faisons le simplement **EN LIGNE**

avec **DIMANA**

DIMANA, la nouvelle plateforme digitale de DECLARATION, de PAIEMENT et de DEMANDE DE SERVICES en ligne de l'OTR

Gérez en ligne, à partir d'un terminal connecté, où que vous soyez et en temps réel : toutes procédures et démarches fiscales ; suivi et gestion des dossiers, demande de la carte d'immatriculation fiscale, de quitus ou tout autre document fiscal, demande de facilité de paiement...

L'OTR n'est plus seulement votre allié dans votre engagement citoyen et votre contribution à l'édification du bien commun, il est aussi votre conseiller, votre compagnon de tous les jours grâce à sa plateforme digitale DIMANA. Pour vous et pour tous, faisons le simplement en ligne.

<https://dimana.otr.tg>

Office Togolais des Recettes - OTR | Canal DTR | +228 90 99 41 01 | 8201

Changement de constitution :

47 universitaires écrivent au chef de l'Etat pour exprimer leur désapprobation

Après les partis politiques, la société civile, les évêques du Togo, ce sont les universitaires qui montent au créneau pour dénoncer la nouvelle constitution votée le 25 mars 2024. Lecture !

LETTRE OUVERTE D'UNIVERSITAIRES TOGOLAIS AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Excellence Monsieur le Président,

Dans la nuit du 25 mars 2024, l'Assemblée nationale togolaise dont le mandat a normalement pris fin depuis décembre 2023, a adopté une nouvelle Constitution qui prévoit un régime parlementaire en lieu et place du régime semi-présidentiel consacré par la Constitution de 1992 adoptée par référendum par plus de 97 % des Togolais.

La nouvelle Constitution vous a été soumise pour promulgation. Mais en raison de la levée de boucliers des citoyens et du caractère impopulaire du texte, vous l'avez renvoyée à l'Assemblée pour une relecture.

Le mercredi 3 avril 2024, contre toute attente, vous avez suspendu, par un communiqué, la campagne électorale pour permettre à l'Assemblée nationale de délibérer une deuxième fois sur ce projet de changement de Constitution avant l'organisation des élections législatives prévues initialement pour le 20 avril 2024.

L'entreprise, initiée depuis quelques semaines par les députés, appelle des observations suivantes :

1. La démarche entreprise par une Assemblée nationale en fin de mandat porte les germes d'une crise sociale aux conséquences imprévisibles.
2. Elle est inopportune en ce moment où le Peuple togolais se mobilise pour élire une nouvelle Assemblée nationale et désigner ses élus régionaux.
3. Aux termes du Titre XIII de la Constitution de 1992, l'Assemblée nationale ne dispose que du pouvoir de révision de la Constitution. Elle peut l'exercer seule ou avec le Président de la République et le Peuple.
4. L'Assemblée nationale ne peut, en aucun cas, adopter une nouvelle Constitution ni au cours de son mandat ordinaire, ni pendant le prolongement de celui-ci.
5. La Constitution représente le contrat social dans toute société. Dans les régimes démocratiques contemporains, l'adoption d'une nouvelle Constitution est, par principe, un pouvoir qui appartient au Peuple qui l'exerce par référendum. Telle est, du reste, la pratique coutumière constante en vigueur au Togo depuis l'indépendance. Les Constitutions des 1^{ère}, 2^e, 3^e et 4^e Républiques ont toutes été soumises au référendum.
6. Conformément à l'article 59 de la Constitution togolaise, tout changement qui remettrait en cause le mode d'élection du Président de la République ou son mandat implique l'organisation d'un référendum. L'entreprise de modification en cours s'apparente donc à une fraude à la Constitution.

C'est pourquoi, nous universitaires togolais, conscients de notre mission d'éclairer sans parti pris, désapprouvons totalement le processus en cours tant dans son principe que dans son opportunité.

L'élaboration d'une nouvelle Constitution, texte fondamental devant régir notre pays, ne peut se faire dans un climat de tension et de forte contestation. Elle exige un minimum de consensus.

Par conséquent, nous vous prions, Excellence, M. Le Président de la République, d'arrêter le processus d'adoption d'une nouvelle Constitution afin que le débat sur le changement constitutionnel se fasse par de nouveaux députés élus dans des conditions d'équité et de transparence et surtout par les citoyens qui seront appelés à se prononcer par voie référendaire.

Lomé le 9 avril 2024

LISTE DES SIGNATAIRES DE LA LETTRE OUVERTE

	NOM ET PRENOM	SIGNATURE
1	GOEH-ADJE N'SOUKE ADJE	[Signature]
2	FOLIBANU Ekanu	[Signature]
3	QUASHIE Maryse	[Signature]
4	DECKON H. KUASSI	[Signature]
5	SANTOS Amino	[Signature]
6	OCTAVE NICOLÉ BROUHA	[Signature]
7	ADJITA Agyawati Shamsidine	[Signature]
8	ANATE Hodabalou	[Signature]
9	TONJEME Bilakani	[Signature]
10	DOSSEH Ekanu David	[Signature]
11	NUBUKPO Konky Mawu	[Signature]

LISTE DES SIGNATAIRES DE LA LETTRE OUVERTE

	NOM ET PRENOM	SIGNATURE
12	WALLA Atchi	[Signature]
13	WOLOU Komi	[Signature]
14	AGBOVI K. Kwasi	[Signature]
15	FOLLY Maxime Agbo	[Signature]
16	KOUPOKPA Tikonimbe	[Signature]
17	POHOU Honan Agbebo	[Signature]
18	SASNA Koffi Joseph	[Signature]
19	TCHACONDO Tchadjaba	[Signature]
20	AWOKOU Koku	[Signature]
21	DOGBE-SATTANOU Dossou Amadou	[Signature]
22	DOSSEH ANYOU Ege	[Signature]

LISTE DES SIGNATAIRES DE LA LETTRE OUVERTE

	NOM ET PRENOM	SIGNATURE
23	KUAKUUI KUAMVI MAWU	[Signature]
24	AFO SABI Kamere	[Signature]
25	SODOGA Komi	[Signature]
26	KOBA Koffi	[Signature]
27	AGBOSSOUMONDE Jao	[Signature]
28	NENONENE Amen Y.	[Signature]
29	ESSOUSSO Akhou S.	[Signature]
30	TAIROU Mahaman S.	[Signature]
31	TCHEGUENI Sawunka	[Signature]
32	SOKTOH V. Dzagbi	[Signature]
33	SIMALOU Ouedjamyda	[Signature]

LISTE DES SIGNATAIRES DE LA LETTRE OUVERTE

	NOM ET PRENOM	SIGNATURE
34	APEDO-AMAH Agou Tossou	[Signature]
35	MOLLEY K.H. Litorine	[Signature]
36	AMEJOR Sango	[Signature]
37	ASSEMOUVI Amato Shiki	[Signature]
38	KOLEDEZI Komi Edem	[Signature]
39	NYAMADOR Waleli Seli	[Signature]
40	AHADI-DABLA Koffi M.	[Signature]
41	NOVIDERO Komi M.	[Signature]
42	NATAKOU Bantchen	[Signature]
43	NOUGBLEGA Yawovi	[Signature]
44	GABETISSO-TOSSOU Komlan S.	[Signature]

LISTE DES SIGNATAIRES DE LA LETTRE OUVERTE

	NOM ET PRENOM	SIGNATURE
45	MANI KONGNINE Dango	[Signature]
46	KODOM Tomkouani	[Signature]
47	Adjamagbo Comblani	[Signature]



COMMUNIQUE DE L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

Relatif aux informations, dépôts, suivis et retraits des actes liés au foncier

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des usagers de la Direction du Cadastre et de la Conservation Foncière (DCCF) qu'à compter du 1er mai 2024, les demandes d'informations, les dépôts, le suivi et le retrait de toutes les réquisitions liées au foncier dans le ressort territorial des préfectures du Golfe et d'Agoè-Nyivé sont domiciliés au Guichet Foncier Unique (GFU) situé au siège de l'OTR. Il s'agit notamment des :

- plans parcellaires ;
- réquisitions d'immatriculation ;
- extraits de lotissement ;
- bornages de terrain ;
- levés topographiques ;
- expertises foncières.

Le Commissaire Général compte sur la collaboration de tous pour l'application des dispositions du présent avis.

Fait à Lomé, le 5 avril 2024

Le Commissaire Général

Philippe Kokou B. TCHODIE



COMMUNIQUÉ DE L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

Relatif à l'ouverture des inscriptions pour la promotion 2024-2025
à l'Institut de Formation Fiscale et Douanière (IFFD)

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance de son personnel, des partenaires publics et privés que les inscriptions aux cycles de formations de base des cadres supérieurs et moyens pour l'année académique 2024-2025 sont ouvertes dans les filières ci-après :

Nos filières de formation

► Cycle supérieur



► Cycle moyen



Les conditions d'accès

CYCLE SUPERIEUR

- Avoir un Bac+5 ;
- Avoir un Bac+4 et justifier de 2 années d'expériences
- Avoir un Bac+3 et justifier de 5 années d'expériences
- Etre au moins de grade P1 (Pour les candidats agents de l'OTR)

CYCLE MOYEN

- Avoir un Bac+3
- Avoir un Bac+2 et justifier de 2 années d'expérience

⚠ Avoir une autorisation de l'employeur (candidats externes)

Les dossiers à fournir en ligne (PDF)

- CV
- Copie des diplômes
- Copie de l'acte de nationalité
- Autorisation de l'employeur (candidats externes)

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : Vendredi 26 avril 2024 à 17 h 30 min

Tapez le lien ci-dessous dans la barre de votre navigateur ou scannez le Qr code



<https://bit.ly/42TnewX>



Pour toute information complémentaire
+228 70 79 09 59

Institut de Formation Fiscale et Douanière

